



Le Perreux-sur-Marne, 14 décembre 2018

OPPOSONS-NOUS À L'URBANISATION MASSIVE VOULUE PAR L'ÉTAT !

Chères Perreuxiennes, Chers Perreuxiens,

Depuis plusieurs semaines, lorsque nous nous rencontrons, dans la rue et lors des différentes manifestations de la ville, vous êtes nombreux à me faire part de votre inquiétude quant à l'évolution de notre commune et à la multiplication des chantiers de construction.

Je constate que beaucoup d'informations erronées circulent à ce sujet, malgré les réunions publiques et les rencontres dans chaque quartier que nous organisons régulièrement. Aussi, **je voudrais, à travers cette lettre, vous exposer plus en détail la réalité de la situation que nous vivons actuellement.**

Sachez que je regrette, tout comme vous, le nombre de chantiers et les nuisances engendrées. Cela résulte de l'obligation dictée par l'État, au travers de l'instauration de la Métropole du Grand Paris et des lois successives SRU, ALUR, Duflot, ELAN, de construire toujours plus de logements, sans tenir compte des spécificités des communes.

Je refuse la transformation trop rapide de notre ville. En 1968, Le Perreux comptait 29 000 habitants contre 34 000 aujourd'hui. Cette lente évolution avait permis de conserver son charme et son caractère.

Mais aujourd'hui, **l'État veut faire plier les Maires des villes proches de Paris en leur imposant des règles permettant la densification et l'uniformisation des banlieues d'ici 2025.**

Pour lutter contre ces décisions nationales, nous avons ainsi attendu le délai maximal légal pour transformer le Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ce dernier devait impérativement prendre en compte les obligations de création de logements privés et sociaux. À défaut, la ville se serait vue imposer par l'État des règles d'urbanisme permettant davantage de constructibilité.

Nous nous sommes battus pour limiter la densification sur les seuls grands axes de notre commune, zones de plus forte constructibilité dans le POS. Cela nous a permis de préserver 60% du territoire de la commune en zone pavillonnaire.

Au lendemain du vote imposé de ce PLU, nous avons dû faire face à un afflux massif de permis de construire. Ces derniers étant conformes aux règles d'urbanisme, ils ont été acceptés.

Nous ne pouvons en effet pas toujours nous opposer à la vente de pavillons par des particuliers aux promoteurs. Ces derniers ont réussi à acquérir des parcelles et ont engagé un certain nombre de chantiers, dont la ville n'a pu maîtriser la temporalité.

Toutefois, inquiète de l'avenir du Perreux, j'ai décidé il y a 1 an et demi, au regard du nombre important de demandes, de ne plus accorder de nouveaux permis pour des immeubles. J'ai également instauré plusieurs périmètres d'étude qui me permettent de différer l'attribution des permis qui sont déposés dans ces secteurs.

Aujourd'hui, seuls les permis pour l'habitat individuel sont étudiés. Cette position est difficile à tenir mais j'assume ce risque pour ralentir le rythme des constructions et préserver notre commune d'une transformation trop rapide.

Au début du mois d'octobre, j'ai une nouvelle fois alerté le Sous-préfet de Nogent sur cette situation à l'occasion de sa visite au Perreux. **Avec respect mais fermeté, je lui ai rappelé que les Perreuxiens sont attachés à leur commune et qu'il faut veiller à ce que les obligations de construction ne se fassent pas au détriment de l'identité de notre ville et de son cadre de vie.**

...

Je lui ai rappelé les efforts déjà engagés en termes de création de logements, en particulier sociaux et je lui ai démontré que nous étions dans une situation de saturation intolérable.

Le combat n'est pas terminé car **l'État considère que nous n'allons ni assez loin, ni assez vite. Il nous pénalise notamment financièrement** (pénalité de 1,4 million d'euros en 2018) et a la main sur l'attribution des logements sociaux de la ville.

Il nous oblige également à signer un Contrat de Mixité Sociale dans lequel il nous faut montrer nos bonnes intentions afin que la pénalité ne soit encore augmentée (jusqu'à 3 millions d'euros par an) et que l'État ne décide pas seul de la composition des futurs projets immobiliers. **En somme, c'est une confiscation des pouvoirs du maire qui s'opère** pour notre ville, mais aussi pour les villes voisines.

Cela est inadmissible, d'autant plus que des efforts ont été engagés. Le pourcentage de logements sociaux a évolué, les règles d'urbanisme imposées par l'État sont en place et nous en payons aujourd'hui les conséquences sans pour autant bénéficier d'un plus grand respect.

Nous engageons un certain nombre de mesures pour accompagner ces changements et mieux accueillir la nouvelle population. **Nous avons lancé au nord du Perreux, le projet de construction d'un nouveau groupe scolaire**, dont l'ouverture est prévue pour 2022. Nous engageons également un plan pluriannuel de travaux pour rénover et adapter nos voiries et nos bâtiments municipaux. Cela n'est pas neutre financièrement et nécessite de faire des choix afin de ne pas recourir à des augmentations d'impôts. La tâche est dure, car là encore, l'État se désengage et diminue depuis plusieurs années ses financements.

Nous avons la chance d'avoir une ville agréable à vivre, à quelques kilomètres seulement de Paris. Nous sommes donc conscients que le Perreux a vocation à évoluer, notamment pour permettre à nos jeunes et nos seniors d'accéder à un logement et de rester vivre dans notre ville, mais **je refuse que cela se fasse à marche forcée et contre la volonté de ses habitants.**

NON, Le Perreux ne doit pas devenir une banlieue dortoir, sans âme et sans cachet,

NON, Le Perreux n'est pas un «village gaulois» qui refuse toute modernité. Nous souhaitons simplement être maître de notre avenir et de notre évolution, sans tutelle.

Je réclame le respect du principe de libre administration des communes afin de vous permettre de dessiner le futur de notre ville et je vais avoir besoin de votre soutien dans ce combat.

Ensemble,

REFUSONS la main-mise de l'État sur l'avenir du Perreux,

LUTTONS contre une densification à marche forcée,

DISONS OUI à une évolution raisonnée de notre commune, prenant en compte ses spécificités, sa qualité de vie et les besoins de sa population.

C'est cette position que je continuerai à défendre auprès de l'État dans les prochains mois.

Votre mobilisation est essentielle !

Aussi, si vous soutenez cette démarche, je vous invite à signer le formulaire ci-après à nous retourner par courrier ou à déposer en mairie. Vous pouvez également le remplir directement en ligne sur le site internet de la Ville (rubrique Toutes mes démarches > Non à l'urbanisation massive).

Avec mon équipe, nous restons mobilisés pour faire face à ces défis et aux décisions nationales qui viennent bousculer notre quotidien.

*vous comptons sur vous.
Bien fidèlement*



Le Maire,

Christel ROYER



JE M'OPPOSE À L'URBANISATION MASSIVE VOULUE PAR L'ÉTAT !

*Formulaire à déposer en mairie ou à renvoyer par courrier à
Hôtel de Ville, Place de la Libération, 94170 Le Perreux-sur-Marne.*

*Vous pouvez également le remplir directement en ligne sur le site internet de la Ville
(rubrique Toutes mes démarches > Non à l'urbanisation massive).*

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Mail :

*Conformément aux dispositions du Règlement Général relatif à la Protection des Données. Madame Le Maire a désigné au sein de la commune un Délégué de la protection des données que vous pouvez contacter, par courriel à delegue-protection-donnees@leperreux94.fr ou par courrier postal à la **Mairie du Perreux-sur-Marne - à l'attention du Délégué à la protection des données - Place de la Libération, 94170 Le Perreux-sur-Marne.***

Vous disposez à tout moment d'un droit d'accès à ces données personnelles, et le cas échéant, d'un droit de rectification ou d'effacement, d'un droit d'opposition, voire d'un droit à la limitation du traitement ou à la portabilité de ces données. Vous pouvez les exercer en contactant le Délégué de la protection des données.